

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2018

1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

Le Maire donne le compte rendu des diverses réunions.

2 – SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT

Le maire présente les **RPQS**. Ils sont approuvés par le Conseil Municipal.

- Rapport sur le **Prix** et la **Qualité** du **Service public (RPQS)** eau potable 2017
- Rapport sur le **Prix** et la **Qualité** du **Service public (RPQS)** assainissement collectif 2017
- Rapport sur le **Prix** et la **Qualité** du **Service public (RPQS)** eaux pluviales 2017
- Rapport sur le **Prix** et la **Qualité** du **Service public (RPQS)** assainissement non collectif 2017

Le Conseil Municipal vote les admissions en non valeur d'un montant de 1 788.98 euros suite à la demande de la perception.

Le Conseil Municipal vote contre le transfert des compétences EAU / ASSAINISSEMENT à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au premier Janvier 2020 et souhaite décaler ce transfert au 1^{er} Janvier 2026.

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'adhésion au **Service Public d'Assainissement Non Collectif** de l'Albarine.

3 – TERRAINS MOULIN

Le Conseil Municipal vote l'acquisition de la propriété de Mr MOULIN Pierre pour un montant de 52 977 euros.

4 – MAIRIE

Le Conseil Municipal valide le plan de financement concernant la réhabilitation de la Mairie et autorise le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et pour la mission coordination sécurité et santé.

5 – TRAVAUX

Place du Pont : travaux en cours

Démolition rue du Garde/foot : semaine 46

Protection portes Eglise / Cure : En cours

Accessibilité local pompier : travaux en janvier 2019

6 – PLAN LOCAL D'URBANISME

Le maire donne le bilan de la réunion du 30.10.2018.

7 – INDEMNITES PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal vote les indemnités versées au percepteur, soit 463.10 euros

8- SYNDICAT DE RIVIERE SR3A

Monsieur Alain TETU est désigné référent communal au sein du syndicat de rivière SR3A

9 – DEMANDE DU COLLEGE DE BRIORD

Le Conseil Municipal vote une subvention de 150 euros pour l'association sportive de collègue.